

ACCUEIL RÉSIDENCES CHORÈGE / FALAISE AOÛT-DÉCEMBRE 2020 INFORMATIONS PRATIQUES

Chorège / Falaise, en processus de labellisation Centre de Développement Chorégraphique National, propose deux types d'aides pour les compagnies en création.

- **Accueil studio** - mise à disposition d'un plateau ou d'un studio équipé accompagné d'un apport financier dédié à la production.
- **Aide à l'écriture** - mise à disposition d'un espace de travail accompagné d'un apport financier dédié à la production.

Ce formulaire est valable pour un accueil qui aurait lieu entre août et décembre 2020.

LES PROJETS

Leurs orientations pourront porter sur le tout public et/ou le jeune public et s'ouvrir à différentes esthétiques. Des projets hors les murs pourront également être accueillis.

Un moment de visibilité et d'échange avec le public et les professionnels sera organisé au cours de votre temps de résidence.

LES PUBLICS VISÉS

Des actions culturelles seront réalisées pendant ou hors temps de résidences. Les publics visés sont des scolaires, des jeunes hors temps scolaires, des publics empêchés, des pratiquants amateurs de danse et les habitants du pays de Falaise.

CONDITIONS

Le soutien accordé aux compagnies variera **entre 5 000€ et 9 000 €** selon les projets (avancée, nombre d'artistes, soutiens ect)

Les compagnies qui seront accueillies au studio de danse devront être présentes entre **une et deux semaines du jeudi matin au mardi soir** (mercredi off).

Les compagnies qui souhaiteraient bénéficier d'un accueil avec technique, seront accueillies sur l'une des périodes suivantes :

- **14 au 23 septembre 2020**
- **23 au 27 novembre 2020**

MODALITÉS D'ACCUEIL

- Plateau du Forum (17m large x10m profondeur) ou studio de 180m2 + mise à disposition d'un régisseur pour toutes installations techniques.
- Un hébergement gratuit- Appartement 8 couchages : (1 canapé lit 2 places et 2 chambres de 3 lits chacune).
- **Les frais de repas et les frais de déplacement resteront à la charge la compagnie.**

DOSSIER DE CANDIDATURE – vous postulez pour **la période du 24 août au 18 décembre 2020.**

Accompagnés de la fiche de synthèse, vous devrez nous fournir :

- Un dossier artistique du projet
- Un budget détaillé prévisionnel du projet de création
- Une copie de la déclaration en préfecture de votre association
- Le CV du / de la chorégraphe et des interprètes

Date limite d'envoi des dossiers :

le vendredi 17 janvier 2020

Dossier de candidature à envoyer par mail à : **evenement.chorege@gmail.com**

Contact pour toutes informations complémentaires :

Ophélie CLAIRE
Chargée Développement Public et Action Culturelle
06 67 41 29 50
mediation.chorege@gmail.com